



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitilavana – Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 29 JUIN 2020

Date : 29 Juin 2020

Lieu : Salle des Présidents de l'Université d'Antananarivo

Début de séance : 9h10

Fin de séance : 13h

Etaient présents :

Mesdames :

- Bertille Hortense RAJAONARISON, Membre
- SahondraLalao Olga RANAIVOSON, Membre
- Holimalala Marcelle RANDRIAMANAMPISOA, Membre
- Herilala Léa RASOANAIVO, Membre
- Minoson Laingo Ny Hasina RATSIMBAZAFY, Membre
- Norolalao RAKOTONANDRASANA, Commissaire de Gouvernement suppléant Monsieur Njato Alison RAKOTOMAHENINA, excusé

Messieurs :

- Fredy RAJAONERA ANDRIAMBELO, Président du Conseil d'Administration
- Ando Nirina ANDRIAMANALINA, Membre
- Andry Solofo ANDRIAMIARISETA, Membre
- Riaka RAKOTOBÉ, Membre
- Mamy RAKOTONANAHARY, Membre
- Jean Freddy RANAIVOARISOA, Membre
- Jean Patrick RANJATSON, Membre
- Phanoel Rolland RANDRIAMANOHISSOA, Membre
- Herinantenaina RATOVONDRAVONA, Membre
- Sedra RAVELONANTOANDRO, Membre
- Lala RAZAFINJARA, Membre
- Andry Jaona RAZANAMPARANY, Membre

Absents excusés:

- Gary CHEUK, Membre
- Mamy RAKOTOARISOA, Membre
- Njato Alison RAKOTOMAHENINA, Commissaire du Gouvernement
- Jacques RAKOTOSON, Membre

La Présidence de l'Université d'Antananarivo était représentée par :

- Monsieur Mamy Raoul RAVELOMANANA, Président de l'Université d'Antananarivo
- Madame Gabrielle RAJOELISON, Vice-Président chargée des Relations Internationales, du Patrimoine et des Affaires Externes
- Monsieur Pierre RAVELONANDRO, Vice-Président chargé des Ressources Humaines et des Affaires Académiques
- Monsieur Paul Auguste RANDRIAMITANTSOA, Vice – Président chargé de la Recherche et de l'Innovation

Le secrétariat étant assuré par Mme Nomena RAZAFINTSEHENO

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV en date du 26 février 2020
- 2- Compte administratif 2019
- 3- Statut des Centres de Recherches (IOGA , IPURD)
- 4- Demande d'alignement au rang de Directeur des Secrétaires Principaux
- 5- Divers

1- Approbation du PV du 26 février 2020

Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration sous réserve des corrections suivantes :

Page 2 : - annuler le détail (a) sur le divers de l'Ordre du Jour s'il n'y a pas plusieurs points

- alinéa 28 : enlever la répétition de l'École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo
- alinéa 37 : écrire « entendu » au lieu de « vu » ces explications
- alinéa 38 : remplacer « diplôme » par « grade »
- alinéa 45 : écrire « kinésithérapie » au lieu de « Ergothérapie » répété deux fois

Page 3 : alinéa 3 : écrire « des droits étaient versés » au lieu de « droit versé »

Alinéa 10 : écrire « entraînent » au lieu de « les problèmes qui entraîne »

Alinéa 42 : écrire « 430 000 Ar » au lieu de « 43 000 Ar » sur le montant à payer du Doctorat

Alinéa 44 : remplacer « maîtrise » par « Master »

Page 4 : alinéa 2 : écrire « Vatotsara » au lieu de « Vatofotsy »

Alinéa 24 : écrire « mettre en place une nouvelle » au lieu de « chercher une nouvelle »

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Président de l'Université a présenté le nouveau Vice-président Monsieur RANDRIAMITANTSOA Paul Auguste.

2- Compte administratif 2019

Cette année, le compte administratif a été présenté en trois volumes dont : le premier concernant les Etablissements, le second la Présidence de l'Université et le dernier pour la consolidation. Suivant les analyses faites dans le 3^{ème} volume, il est constaté une hausse par rapport à l'année dernière, même si les subventions étatiques nécessaires à l'Université d'Antananarivo ne sont toujours pas versées par suite du manque de moyens financiers de l'Etat malagasy.

Pour mémoire, le Ministère de l'Economie et des Finances a initialement rejeté le Compte administratif 2018 pour non-conformité, et mais accordé une dérogation sous la condition de la mise en place d'un plan d'actions. Le représentant du Trésor rappelle la nécessité pour l'Université d'Antananarivo de mettre un comptable mandataire pour chaque Etablissement en vue d'améliorer la gouvernance financière.

Selon le Président, le plan d'actions mis en place, prévoit, en effet et en accord avec la loi 2018-037 la présence d'un ou plusieurs agents comptables secondaires. Toutefois aucun décret d'application n'a toujours été sorti concernant cette loi.

Dans le plan d'actions, parmi les exigences figurent la mise en place d'un service ou une direction pour l'audit interne et cela est effectif depuis Septembre 2019. Y figure également de la part du Ministère de l'Economie et des Finances, un audit externe par la Brigade d'investigation financière et d'audit, et le processus est en cours mais gêné et suspendu en raison de la pandémie Covid-19. En ce qui concerne, la Faculté d'Economie de Gestion et de Sociologie et la Présidence de l'Université, les recommandations sont en cours de rédaction selon le Représentant du Trésor Public.

La possibilité de textes législatifs et réglementaires conformes aux missions et spécificités des Universités a également été évoquée.

En conclusion, l'actuelle équipe dirigeante de l'Université d'Antananarivo a effectué des efforts de contrôle et de gouvernance dans la gestion administrative et financière et ce en conformité avec les règles principaux généraux des Finances Publiques et selon les dispositions des textes législatifs et réglementations en vigueur

Après ces échanges, le Conseil d'Administration prend acte des efforts effectués et de la volonté de l'Université d'Antananarivo suivant la correspondance du 30 Août 2019 N° 110/19/UA/PR relatif au plan d'actions de s'y conformer en ce qui concerne: a/ la diligence de l'entrée en fonction de l'agent comptable, b/la mise en place d'un Audit interne et c/l'Audit externe de la DBIFAIL.

Après délibération le Conseil a approuvé le compte administratif 2019 et recommande une réunion des Entités tripartites suivantes : le Président du Conseil d'Administration, le Président de l'Université d'Antananarivo, les Directions du Ministère de l'Economie et des Finances représenté par le Commissaire du Gouvernement ainsi que celui du Ministère du Trésor afin de faciliter les démarches administratives et éventuellement de discuter des textes législatifs et réglementaires.

Après avoir vu ces différentes remarques, le compte administratif 2019 de l'Université est arrêté comme suit :

- **En recettes :**
 - **Section fonctionnement :** QUARANTE HUIT MILLIARDS DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE HUIT CENT SEPT ARIARY TRENTE CINQ (48 251 250 807, 35 Ar)
 - **Section Investissement :** Une contraction partielle de R1 de : HUIT CENT DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQ MILLE QUATRE VINGT DIX (817 505 090 ,00 Ar)
- **En dépenses :**
 - **Section fonctionnement :** QUARANTE MILLIARDS SEPT CENT QUATRE VINGT MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE VINGT QUATRE ARIARY (40 780 999 924, 49 Ar)
 - **Section Investissement :** HUIT CENT DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQ MILLE QUATRE VINGT DIX ARIARY (817 505 090, 90 Ar)
- **Reste à payer :**
 - **Section fonctionnement :** CINQ MILLIARDS TROIS CENT SOIXANTE TREIZE MILLIONS SIX CENT UN MILLE CENT QUARANTE ARIARY QUARANTE NEUF (5 373 601 140, 49 Ar)
 - **Section Investissement :** TROIS CENT QUARANTE DEUX MILLIONS SIX CENT VINGT CINQ MILLE HUIT CENT ARIARY (342 625 800, 00 Ar)
- **Et dégage :**
 - **Un excédent de fonctionnement :** SEPT MILLIARDS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX ARIARY QUATRE VINGT SIX (7 470 251 782,86Ar)
 - **Une contraction partielle de R1 de :** HUIT CENT DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQ MILLE QUATRE VINGT DIX ARIARY (817 505 090,00 Ar)

Soit un solde final de SIX MILLIARDS SIX CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE SIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DOUZE ARIARY QUATRE VINGT SIX (6 652 746 692,86 Ar).

3- Statut des Centres de Recherches

L'Institut Observatoire de Géophysique d'Antananarivo (IOGA) demande l'approbation en Conseil d'Administration de son projet de nouveaux statuts en remplacement des anciens statuts qui portent le numéro N° 99/143- RECT/PERS du 1^{er} Octobre 1999. Cet ancien arrêté de la Présidence de l'Université fixe la restructuration, l'organisation et le fonctionnement de l'IOGA et l'IOGA propose son abrogation et son remplacement.

Le CA a relevé que ce problème de répétitions des demandes de changement de statuts de tous les organismes rattachés à la Présidence nécessite une uniformisation.

Après délibération, le CA n'a pas donné son accord sur ce projet de statuts et recommande une uniformisation minimale pour tous les Centres de Recherche de l'Université.

4- Demande d'alignement

Les Secrétaires Principaux de chaque Etablissement formulé une demande d'alignement au rang de « Directeur ». Cette demande est transmise par la Présidence de l'Université d'Antananarivo au Conseil d'Administration.

Le Représentant du Personnel Administratif et Technique indique que cette demande porte essentiellement sur les indemnités de responsabilité : leur engagement est maximal sur le plan administratif et les indemnités perçues ne reflètent pas nécessairement les efforts. Sur le plan administratif, cependant, un alignement au rang de Directeur risque de créer des conflits avec les Chefs d'Etablissement voire des possibilités d'insubordination.

De plus, l'acceptation de leur demande aurait des impacts budgétaires.

Monsieur le Président de l'Université d'Antananarivo a proposé que la Direction des Affaires Financières et l'agent comptable effectue une étude de faisabilité pour indemnités demandées.

Toujours en ce qui concerne les indemnités, Monsieur le Président de l'Université a proposé aux membres du CA de revoir leur indemnité de session car la dernière augmentation a eu lieu l'année 2016. Ils ont décidé d'augmenter comme suit :

- 400 000 AR au lieu de 250 000 Ar pour les membres
- 500 000 AR au lieu de 300 000 Ar pour le Président

Après délibération, la demande d'alignement des Secrétaires Principaux a été ajournée par le Conseil d'Administration.

3- Divers

Monsieur le PCA a réitéré la nécessité que l'envoi des dossiers à soumettre pour chaque réunion doit avoir lieu au moins une semaine à l'avance et de préférence DIX (10) jours avant la tenue du Conseil d'Administration. Ces dossiers doivent avoir l'aval du Président de l'Université d'Antananarivo et le Conseil Scientifique de l'Université en ce qui concerne les questions académiques.

Concernant les demandes de construction, il est nécessaire d'avoir un plan d'aménagement, et de préférence des partenaires extérieurs pour le financement. En ce qui concerne les bâtiments, il est rappelé aux Établissements qu'un plan 3D est obligatoire pour la passation des marchés, ainsi qu'un devis estimatif.

Les autres divers ont été ajournés à une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13 heures.

Le Président de l'Université d'Antananarivo,



Professeur Mamy RAVELOMANANA

Le Président du Conseil d'Administration,



Monsieur Fredy RAMONERA ANDRIAMBELO